

CAVALAIRE
FAMILLES
Renseignements

DOSSIER UNIQUE
d'inscription

Ouvert
du lundi au vendredi
de 08h00 à 17h30
NON STOP

Espace Proximité
47 Avenue Maréchal Lyautey, 83240 Cavalaire

Tel : 04.94.01.90.00

cavalairefamilles@cavalaire.fr

ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Multi Accueil (crèche)
Scolaire
Périscolaire
Extrascolaire
Transport Scolaire
Restauration scolaire
Service des sports



EMPLOI DU TEMPS DES ÉCOLES CAVALAIROISES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h30	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire
08h20	École	École	École	École	École
11h30					
12h00	Restauration scolaire	Restauration scolaire	Accueil de loisirs	Restauration scolaire	Restauration scolaire
13h10					
13h30	École	École		École	NAP**
15h30					
16h00	APC*	NAP**			
16h30	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire
18h30					

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) : Les APC font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves mais s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.

**NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) : Les NAP ont été mises en place dans les écoles primaires de la Ville de Cavalaire-sur-Mer à la rentrée 2014 suite à la réforme des rythmes scolaires de l'État. A travers les NAP, la ville de Cavalaire-sur-Mer propose des activités de qualité visant à favoriser l'épanouissement des enfants et à développer leur curiosité intellectuelle (activités sportives, culturelles...). Ces activités se font en partenariat entre différents services municipaux (accueil de loisirs, service des sports, médiathèque...) et des intervenants extérieurs.

Périscolaire : Les temps d'accueil périscolaires se déroulent avant et après les heures d'école, les activités proposées aux enfants se déroulent dans les locaux des accueils de loisirs

VACANCES SCOLAIRES

Les réservations pour les vacances s'effectuent pendant des périodes définies notées dans le tableau ci-dessous. Le règlement s'effectue au moment de la réservation.

Périodes de règlement	
Vacances d'automne	Du 24 septembre au 5 octobre
Vacances de Noël	Du 26 novembre au 7 décembre
Vacances d'hiver	Du 14 au 25 janvier
Vacances de printemps	Du 11 au 22 mars
Vacances d'été	Du 3 au 14 juin

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ENFANTS

ENFANT 1

Pour inscription en crèche : Date de naissance prévue :/...../..... Date d'entrée souhaitée :...../...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Lieu de naissance Pays :..... Département :..... Ville :.....

Téléphone portable de l'enfant (si inscrit au Centre Ados) :.....

Adresse mail de l'enfant (si inscrit au Centre Ados) :.....@.....

Classe - Année scolaire 2018/2019 : ☐ PS ☐ MS ☐ GS ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2 ☐ CLIS

☐ 6^{ème} ☐ 5^{ème} ☐ 4^{ème} ☐ 3^{ème} ☐ 2^{nde} ☐ 1^{ère} ☐ Terminale

Nom de l'établissement scolaire :.....

Inscription pour ☐ Crèche ☐ École ☐ Restauration scolaire

☐ Transport scolaire ☐ Accueil de Loisirs ☐ Centre Ados ☐ École Municipale des Sports

ENFANT 2

Pour inscription en crèche : Date de naissance prévue :/...../..... Date d'entrée souhaitée :...../...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Lieu de naissance Pays :..... Département :..... Ville :.....

Téléphone portable de l'enfant (si inscrit au Centre Ados) :.....

Adresse mail de l'enfant (si inscrit au Centre Ados) :.....@.....

Classe - Année scolaire 2018/2019 : ☐ PS ☐ MS ☐ GS ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2 ☐ CLIS

☐ 6^{ème} ☐ 5^{ème} ☐ 4^{ème} ☐ 3^{ème} ☐ 2^{nde} ☐ 1^{ère} ☐ Terminale

Nom de l'établissement scolaire :.....

Inscription pour ☐ Crèche ☐ École ☐ Restauration scolaire

☐ Transport scolaire ☐ Accueil de Loisirs ☐ Centre Ados ☐ École Municipale des Sports

ENFANT 3

Pour inscription en crèche : Date de naissance prévue :/...../..... Date d'entrée souhaitée :...../...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Lieu de naissance Pays :..... Département :..... Ville :.....

Téléphone portable de l'enfant (si inscrit au Centre Ados) :.....

Adresse mail de l'enfant (si inscrit au Centre Ados) :.....@.....

Classe - Année scolaire 2018/2019 : ☐ PS ☐ MS ☐ GS ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2 ☐ CLIS

☐ 6^{ème} ☐ 5^{ème} ☐ 4^{ème} ☐ 3^{ème} ☐ 2^{nde} ☐ 1^{ère} ☐ Terminale

Nom de l'établissement scolaire :.....

Inscription pour ☐ Crèche ☐ École ☐ Restauration scolaire

☐ Transport scolaire ☐ Accueil de Loisirs ☐ Centre Ados ☐ École Municipale des Sports

ENFANT 4

Pour inscription en crèche : Date de naissance prévue :/...../..... Date d'entrée souhaitée :...../...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Lieu de naissance Pays :..... Département :..... Ville :.....

Téléphone portable de l'enfant (si inscrit au Centre Ados) :.....

Adresse mail de l'enfant (si inscrit au Centre Ados) :.....@.....

Classe - Année scolaire 2018/2019 : ☐ PS ☐ MS ☐ GS ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2 ☐ CLIS

☐ 6^{ème} ☐ 5^{ème} ☐ 4^{ème} ☐ 3^{ème} ☐ 2^{nde} ☐ 1^{ère} ☐ Terminale

Nom de l'établissement scolaire :.....

Inscription pour ☐ Crèche ☐ École ☐ Restauration scolaire

☐ Transport scolaire ☐ Accueil de Loisirs ☐ Centre Ados ☐ École Municipale des Sports

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PARENTS

RESPONSABLES LEGAUX

PARENT 1

Autorité parentale : ☐ Oui ☐ Non

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Situation familiale : ☐ marié ou pacsé

☐ Union libre

☐ Monoparental (si séparation, joindre copie de jugement) : ☐ Garde alternée

Profession :

Employeur :

☐ CDI ☐ CDD (du...../...../..... au/...../.....)

☐ Emploi saisonnier (du...../...../..... au/...../.....)

Téléphone portable :

Téléphone domicile :

Téléphone travail :

Adresse mail :@.....

PARENT 2

Autorité parentale : ☐ Oui ☐ Non

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente de celle de la mère) :

Code postal :

Ville :

Situation familiale : ☐ marié ou pacsé

☐ Union libre

☐ Monoparental (si séparation, joindre copie de jugement) : ☐ Garde alternée

Profession :

Employeur :

☐ CDI ☐ CDD (du...../...../..... au/...../.....)

☐ Emploi saisonnier (du...../...../..... au/...../.....)

Téléphone portable :

Téléphone domicile :

Téléphone travail :

Adresse mail :@.....

AUTRE RESPONSABLE LÉgal (PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE)

Autorité parentale : ☐ Oui ☐ Non

Organisme :

Personne référente :

Fonction :

Lien avec l'enfant :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone portable :

Téléphone domicile :

Téléphone travail :

ORGANISME QUI VERSE LES PRESTATIONS FAMILIALES

☐ CAF Numéro d'allocataire :

☐ Autres, préciser :

PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE (AUTRES QUE LES RESPONSABLES LÉGAUX)

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Lien de parenté avec l'enfant :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Lien de parenté avec l'enfant :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Lien de parenté avec l'enfant :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Lien de parenté avec l'enfant :

PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Lien de parenté avec l'enfant :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Lien de parenté avec l'enfant :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Lien de parenté avec l'enfant :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Lien de parenté avec l'enfant :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et m'engage à informer le service de Cavalaire Famille de toute modification relative à mes coordonnées ou à l'état de santé de mon enfant, pouvant intervenir en cours d'année.

Le / / 20.....

Signature du responsable légal

PRESENTATION DES STRUCTURES

Durant la pause méridienne, l'encadrement des enfants est assuré par le personnel d'animation de l'Accueil de Loisirs (pour l'école élémentaire) et par les ATSEM (pour l'école maternelle).

Les repas sont composés d'un plat complet (protéines, légumes et féculents), d'un laitage (fromage ou yaourt) et d'un dessert. Les enfants sont incités à goûter à chaque aliment et sont sensibilisés au gaspillage alimentaire par l'équipe d'encadrement. Les menus de chaque mois sont envoyés par mail ou courrier avec la facture du mois précédent.

Chaque restaurant (école maternelle et école élémentaire) dispose de trois réfectoires avec du mobilier (tables et chaises) adaptés aux différentes tailles des enfants. Les deux restaurants fonctionnent en deux services (11h30/12h10 et 12h15/13h).

TARIF

Tarif unique de 2.70€ par repas. Le tarif est fixé par délibération de la Caisse des Ecoles et consultable auprès du service Cavalaire Famille.

PAIEMENT

Le paiement, après réception de la facture par mail ou par courrier s'effectue :

- par chèque à l'ordre de la « Régie Restauration Scolaire »
- par télé règlement grâce au portail famille
- en espèces auprès du Service Cavalaire Famille

DÉDUCTIONS

- En cas de maladie, un avoir ne pourra être établi que sur présentation d'un certificat médical.
- En cas de grève, les repas ne seront pas déduits.

FONCTIONNEMENT TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉCOLES CAVALAIROISE

À PARTIR DE 4 ANS JUSQU'AU CM2

ORGANISATION

Le transport scolaire est organisé pour les élèves des écoles primaires de la commune. Il est possible d'y inscrire votre enfant dès l'âge de 4 ans.

Lors du trajet, les enfants sont accompagnés par deux membres de l'Accueil de Loisirs qui sont chargés de veiller au bon déroulement du transport.

Les matins, ces deux personnes sont également chargées d'accompagner les enfants de la descente du bus jusqu'à l'école.

Les midis et soirs, ces personnes sont chargées de vérifier que les enfants sont bien récupérés par une personne autorisée.

Seuls les enfants en CM1 et CM2 peuvent rentrer seuls. Dans ce cas, n'oubliez pas de remplir et signer la lettre de décharge de responsabilité présente sur la fiche d'inscription.

Le transport fonctionne tous les jours pendant les périodes scolaires en respectant le trajet et les horaires indiqué dans le tableau ci-dessous.

TARIF

Gratuit

HORAIRES

Arrêts Horaires	Matin	midi	soir
Ateliers Municipaux	07H40	12H55	16H55
Tennis des Collières	07H55	12H40	16H40
HLM Frais Vallon	08H00	12H35	16H35
Parc de Cavalaire (parking des vignes)	08H05	12H30	16H30
Les Canissons	08H10	12H20	16H10
Bonporteau	08H15	12H15	16H15
Parking Porto Di Mar	08H20	12H10	16H20

FONCTIONNEMENT TRANSPORT SCOLAIRE COLLÈGE ET LYCÉE

I - INSCRIPTION

Lors de la première inscription aux transports scolaires, une carte billettique est délivrée à votre enfant.

La carte doit être conservée car elle suit sa scolarité jusqu'au baccalauréat.

Chaque année suivante, vous devez procéder à la réinscription de votre enfant auprès de votre commune ou en ligne à partir du 20 juin jusqu'au 31 juillet dernier délai. Si cette démarche n'est pas effectuée, la carte billettique ne fonctionnera plus après la rentrée.

Elle doit être validée chaque jour et à chaque montée dans le bus en la posant sur le pupitre quelques instants (sans la retirer de son étui). Un voyant vert s'allume si la carte est valide.

La carte billettique est fragile, elle doit rester dans son étui. En cas de non-respect de cette règle entraînant la dégradation de la carte, le duplicata sera à votre charge.

N'oubliez pas de compléter toutes les rubriques de l'imprimé (établissement / arrêt de bus / un numéro de téléphone (portable de préférence) / une adresse mail).

A terme, cela permettra de vous adresser des SMS d'alerte en cas de perturbation dans les transports.

La carte billettique Varlib peut être utilisée toute l'année par votre enfant sur les lignes régulières Varlib.

II - TARIF

Le service de transport scolaire est financé par le Conseil Régional du Var. La Ville de Cavalaire-sur-Mer via la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez prend cette année à sa charge la part « famille » de 110 €. De ce fait, aucune participation financière ne vous sera demandée.

III – AIDE INDIVIDUELLE

Si vous devez emmener votre enfant avec votre véhicule à l'arrêt de bus, en gare SNCF ou directement à l'établissement du fait de l'absence de transport, et si la distance parcourue est supérieure ou égale à 1,5 km, il convient, dans la rubrique transport de la fiche d'inscription, de cocher véhicule particulier, de préciser le nombre de kilomètres (aller simple) entre le domicile et lieu. Joindre impérativement un RIB.

Une aide individuelle pour les frais exposés sera prise en charge par le Conseil Départemental.

IV – PASS' ETUDES

Pour les élèves en CFA, BTS et tous les moins de 26 ans, un abonnement annuel de 240 € ou 24 € par mois est à leur disposition. Ils doivent se rapprocher des transporteurs. (Renseignements sur Internet : www.varlib.fr rubrique « tarification »).

Pour plus de précisions concernant le réseau Varlib, vous pouvez consulter le règlement départemental sur le site internet : www.varlib.fr rubrique « infos pratiques » puis « transports scolaires ».

V – RENOUVELLEMENT DE CARTE

Les élèves qui ont perdu leur carte billettique doivent faire une demande de duplicata :

- soit auprès de la gare routière de Saint-Tropez. Dans ce cas il est conseillé de contacter la gare routière par téléphone 04 94 56 25 74, celle-ci fait le point avec le conseil départemental et vous invite à venir récupérer le duplicata contre un chèque de 5 € à l'ordre de la RTI n°8,

- soit par courrier auprès de la gare routière de Toulon (service carte billettique boulevard TESSE 83000 TOULON) en joignant une enveloppe timbrée au nom et adresse de la famille et un chèque de 5 € à l'ordre de la RTI n°8 .

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « Les dauphins bleus »
18, Allée du Petit Prince
04.94.64.44.39

La structure multi-accueil est destinée à accueillir et contribue à l'éveil intellectuel et physique des enfants bien portants, âgés de 10 semaines à 4 ans, pendant les heures de travail de leurs parents ou quelques heures, selon le contrat horaire passé avec la famille.

LES MISSIONS DU SERVICE

- Accueil de qualité des enfants et des familles
- Donner les soins d'hygiène corporelle nécessaires à cet âge tout au long de la journée.
- Préparer et donner les repas, biberons et collations.
- Favoriser un développement physique et psychique harmonieux, grâce à des soins et une éducation adaptés à leur âge.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Les places d'accueil régulier sont réservées prioritairement aux enfants (jusqu'au jour de leur 4 ans) dont les parents travaillent.

Les parents doivent obligatoirement être domiciliés ou avoir leur travail sur la commune.

Les places d'accueil occasionnel sont planifiées à l'avance sur un temps réservé

4 places réservées aux enfants dont les parents perçoivent certaines allocations spécifiques (RMI, parents isolés...).

2 places pour l'accueil des enfants en urgence
tout enfant porteur de handicap pourra être accueilli dès lors que son état de santé lui permettra de fréquenter la collectivité

HORAIRES

du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h

TARIF

Pour connaître votre prix de journée, vous pouvez vous rendre sur la page Internet suivante
<http://www.mon-enfant.fr/web/guest/tarification-garde-enfant>

PAIEMENT

La participation financière mensuelle est forfaitaire et payable en début de mois, pour l'accueil du mois en cours. Les ajustements (déduction en cas de maladie ou hospitalisation et facturation complémentaire pour dépassement d'horaires) seront appliqués sur la facture du mois suivant.

Chaque année, la participation financière est révisée sur présentation du nouvel avis d'imposition.

DEDUCTIONS

DÉDUCTIONS POSSIBLES DU FORFAIT :

- l'hospitalisation de l'enfant,
- l'éviction par le médecin,
- les maladies supérieures à 3 jours avec certificat médical (les 3 premiers jours consécutifs d'absence restent dus par la famille, la déduction n'intervenant qu'à compter du 4ème jour).

En cas de retrait de l'enfant (non prévu au contrat et sauf les cas de déductions précisées ci-dessus) :

Un préavis de 15 jours sera demandé avant la sortie de l'enfant. Sans préavis, le mois en cours est dû.

SUIVI ADMINISTRATIF DU DOSSIER

Une fois votre dossier complet remis au service Cavalaire Famille, votre demande est enregistrée et transmise à la directrice de la crèche Mme Montanari qui vous contactera pour fixer un rendez-vous avec vous.

Pour ce rendez-vous, merci de prendre avec vous les documents suivants :

- Vos 3 derniers bulletins de salaire
- Vos horaires de travail
- Un planning prévisionnel de vos congés annuels

Une commission d'attribution des places se réunit, une à deux fois par an en fonction du nombre de demandes et étudie l'ensemble des dossiers de manière anonyme.

Suite à cette commission, vous serez informé par courrier de la décision prise.

FONCTIONNEMENT ACCUEIL DE LOISIRS

3/11 ANS

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

ACCUEIL DE LOISIRS 3-11 ANS

Rond point de la Castillane, Avenue de la Castillane
04 94 05 42 32

L'ALSH est un espace éducatif complémentaire à la famille. La socialisation, la participation active des enfants et l'acquisition d'une autonomie sont les 3 principaux objectifs de l'ALSH.

L'ALSH fonctionne toute l'année durant les temps périscolaire, extrascolaire, et la pause méridienne du temps scolaire.

FONCTIONNEMENT PÉRISCOLAIRE

La périscolaire fonctionne du lundi au vendredi de 07h30 à 08h30

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h30.

L'accueil du matin se fait échelonné. Pour le soir, les animateurs récupèrent les enfants à l'école à la sortie des classes. Les enfants sont amenés à l'accueil de loisirs et sont répartis dans les différentes salles en fonction des activités proposées. Une salle est réservée aux enfants qui souhaitent faire les devoirs. Le goûter est distribué à 16h30.

Les annulations du jour ou de la semaine en cours s'effectuent à l'accueil de loisirs par SMS au 06.85.71.70.54.

FONCTIONNEMENT MERCREDIS

Les mercredis fonctionnent de 12H00 à 18H30 durant l'année scolaire. Il est possible de récupérer les enfants de 13h00 à 13h30 sous certaines conditions et en ayant prévenu la direction du centre de loisirs au préalable. L'accueil du soir se fait de 16H00 à 18H30.

Le planning d'activités est établi en fonction de l'âge des enfants sous réserve de modifications. Ils sont établis par période. Des activités ludiques, physiques et culturelles sont proposées aux enfants ainsi que des sorties extérieures.

L'inscription préalable est obligatoire et s'effectue auprès du service Cavalaire Familles. Une modification d'inscription pour la semaine en cours s'effectue à l'accueil de loisirs par SMS au 06.85.71.70.54.

FONCTIONNEMENT NAP

Les Nouvelles Activités Périscolaires fonctionnent le lundi de 15H30 à 16H00 et le vendredi de 13H30 à 16H00.

Ces temps permettent aux enfants d'accéder à des activités culturelles, sportives, artistiques selon leurs choix.

Ces activités sont encadrées par les animateurs de l'ALSH, des intervenants extérieurs, le personnel communal, des éducateurs de diverses associations sportives, en respectant la réglementation de la DDSC du Var en vigueur.

Les activités sont proposées par cycle, les enfants sont donc inscrits au projet sur la période entière.

Les annulations du jour s'effectuent au centre de loisirs par SMS au 06.85.71.70.54

FONCTIONNEMENT VACANCES SCOLAIRES

Les vacances scolaires fonctionnent du Lundi au Vendredi de 07H30 à 18H30. L'accueil du matin se fait de 07H30 à 09H30 et l'accueil du soir se fait de 16H00 à 18H30.

Une inscription préalable est obligatoire et doit être effectuée auprès du service « Cavalaire Familles ». Les inscriptions sont ouvertes à l'année, des dates limites de réservations sont communiquées sur le dossier unique d'inscription. Toute modification doit être stipulée par écrit auprès du service.

Les annulations pour le jour même ou la semaine en cours doivent s'effectuer auprès de l'ALSH et doivent être formulées par SMS au 06.85.71.70.54.

Le planning d'activités est établi en fonction de l'âge des enfants et des saisons de l'année. Des activités ludiques, physiques et culturelles leurs sont proposées ainsi que des sorties à la journée et des séjours.

Tous les locaux sont agréés jeunesse et sports, le personnel qualifié est employé par la commune. L'ALSH est une structure municipale qui s'adresse en priorité aux jeunes Cavaillais scolarisés à Cavalaire dont les parents travaillent.

FONCTIONNEMENT TEMPS MÉRIDIE

Le temps méridien s'effectue de 11H30 à 13H30. Les enfants mangent en 2 services.

Les animateurs organisent des différents jeux et activités. Les enfants de CP / CE1 sont répartis dans la cour du haut de l'école, les CE2/CM1 sont dans la cour principale de l'école primaire et les CM2 sont répartis dans la salle polyvalente et la cour du centre de loisirs.

PAIEMENT

Pour les activités périscolaires :

Une facture est envoyée en début de mois suivant. Ne sont facturés que les jours de présence de votre enfant (sauf pour les mercredis après-midi).

Pour les activités extrascolaires (vacances) :

Le règlement s'effectue au moment de la réservation. Les absences pour raison médicale seront déduites sous forme d'avoir sur présentation d'un certificat médical.

ANNULATION

Pour la semaine en cours, contacter l'accueil de loisirs au :
- 04-94-05-42-32 / 06-85-71-70-54

- centredeloisirs@cavalaire.fr

Pour toute autre annulation, contacter Cavalaire Famille au : 04-94-01-90-00 ou cavalaire.famille@cavalaire.fr

DEDUCTIONS

Les jours réservés peuvent être déduits :

- si l'absence est prévenue au moins 10 jours à l'avance,
- sur présentation d'un certificat médical en cas de maladie.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS 3/11 ANS

TARIFS PÉRISCOLAIRE

Lundis, mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis			
Matin 7h30/8h20	Soir 16h/16h30	Soir 16h30/17h30	Soir 17h30/18h30
1€	Gratuit	2€	1€

NAP Nouvelles Activités Périscolaire	
Lundis 15h30/16h	Vendredi 13h30/16h
Gratuit	

Mercredis 12h/18h30 (Prix avec repas et goûter)			
Enfants à charge Quotient familial	1	2	3
de 0 à 250	3,35€	3,05€	2,55€
de 251 à 650	4,40€	3,95€	3,20€
de 651 à 1000	5,90€	5,30€	4,25€
de 1001 à 1400	8,10€	7,30€	5,85€
de 1401 à 1750	11,25€	10,10€	8,10€
de 1751 à 2250	16,15€	14,50€	11,55€

TARIFS EXTRASCOLAIRE

Vacances 7h30/18h30 (Prix avec repas et goûter)			
Enfants à charge Quotient familial	1	2	3
de 0 à 250	3,95€	3€	2,75€
de 251 à 650	5,35€	4,40€	3,65€
de 651 à 1000	7,30€	6,25€	5€
de 1001 à 1400	10,10€	8,80€	7,40€
de 1401 à 1750	14€	12€	10€
de 1751 à 2250	19,75€	17€	14,30€

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Centre d'Animation du Port
83240 - Cavalaire-sur-Mer
Tél. : 04 94 00 11 59
centre.ados@cavalaire.fr

Le Centre Ados est ouvert à tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans, demeurant à Cavalaire-sur-Mer ou sur les communes avoisinantes et fréquentant un établissement secondaire situé dans le Var. N'auront accès au local que les adhérents à jour de leur cotisation et possédant un dossier complet.

TARIFS

L'adhésion annuelle est de 20€. Le coût d'une activité sera fixé en fonction du programme proposé. Pour les week-ends et les séjours, le tarif sera appliqué en fonction des revenus de la famille

PAIEMENTS

Le paiement se fait à l'inscription pour les activités nécessitant un supplément.

DEDUCTIONS

Cas de déductions (sous forme d'avoirs) :

- Annulation au moins 10 jours avant l'activité,
- Maladie sur présentation d'un certificat médical

FRÉQUENTATION

L'adhésion donne accès au Centre Ados :

- en période scolaire : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 18h30. Les mercredis de 13h à 18h30 et un samedi par mois.

- en période de vacances : Les horaires s'adaptent aux activités, parallèlement un accueil au Centre Ados est réalisé de 13h30 à 18h30.

Le programme d'activités est communiqué dans le bulletin mensuel «L'info Ados».

INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux activités se font à Cavalaire Familles ou au Centre Ados.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Adresse : bureau des sports
29, allée Henry Gros
83240 Cavalaire sur mer
Tel : 04.94.05.41.28
Mail : sport@cavalaire.fr

L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Elle fonctionne sur la période scolaire de fin Septembre à mi-juin.

1. chaque mardi de 16h30 à 17h30 pour les enfants scolarisés de 3 à 10 ans proposant du multisports et de l'escalade
2. chaque mercredi de 14h30 à 16h30 pour les enfants scolarisés de 3 à 10 ans, activité en extérieur, selon météo (vélo avec parcours support, place Jean Moulin)
Tarif : 20 euros l'année

3. chaque Jeudi matin de 10h à 11h dans l'omnisports, activité d'éveil psychomotrice pour les enfants de moins de 3 ans non scolarisés.
Tarif : gratuit

ANIMATIONS AQUATIQUE

du 1er octobre au 31 Mai en période scolaire : longe côte, plage du parc, chaque lundi, mercredi, vendredi et samedi de 10h45 à 11h45
Tarif : gratuit

PETITES VACANCES SCOLAIRES (TOUSSAINT, HIVER ET PRINTEMPS), COMPLEXE HENRY GROS

Programmation d'animations sportives sur la période

JUIN ET SEPTEMBRE (PLAGE DU PARC)

programmation d'animations sportives et aquatiques chaque jour de la semaine
Tarif : gratuit

JUILLET ET AOÛT (PLAGE DU PARC ET COMPLEXE HENRY GROS)

programmation d'animations sportives et aquatiques chaque matin en semaine, jeux sportifs collectifs et escalade en fin d'après-midi au complexe sportif.
Tarif : gratuit

FICHE D'INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Nom :

Prénom :

Classe :

JOURS DE FRÉQUENTATION

☐ Lundis

☐ Mardis

☐ Jeudis

☐ Vendredis

Repas sans porc : ☐ Oui ☐ Non

Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : ☐ Oui ☐ Non

(PAI obligatoire en cas d'allergie alimentaire médicalement justifiée. Le repas sera fourni par la famille ainsi que la copie du PAI)

☐ Inscription à l'année

ou

☐ Inscription à la période (entre chaque vacance scolaire)

☐ Période 1 (du lundi 3 septembre au vendredi 19 octobre 2018)

☐ Période 2 (du lundi 5 novembre au vendredi 21 décembre 2018)

☐ Période 3 (du lundi 7 janvier au vendredi 8 février 2019)

☐ Période 4 (du lundi 25 février au vendredi 5 avril 2019)

☐ Période 5 (du lundi 23 avril au vendredi 5 juillet 2019)

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement général de la restauration scolaire et en accepte les clauses

Le / / 20.....

Signature du responsable légal

FICHE D'INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉCOLES CAVALAIROISE

À PARTIR DE 4 ANS JUSQU'AU CM2
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Nom :

Prénom :

Classe :

Jours Arrêts	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		
	matin	soir	matin	soir	matin	midi	matin	soir	matin	midi	soir
Ateliers Municipaux											
Tennis des Collières											
HLM Frais Vallon											
Parc de Cavalaire (parking des vignes)											
Les Canissons											
Bonporteau											
Parking Porto Di Mar											

Le lieu de montée et de descente sera obligatoirement identique

UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS EN CM1 OU CM2

Enfant autorisé à rentrer seul : ☐ Oui (joindre obligatoirement la lettre de décharge dûment complétée) ☐ Non

LETRE DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e),

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser :

AUTORISE mon enfant (nom, prénom)

en classe de ☐ CM1 ou ☐ CM2 à rentrer seul(e)

depuis l'arrêt de bus : ☐ Ateliers Municipaux ☐ Tennis des Collières ☐ HLM Frais Vallon
☐ Parc de Cavalaire ☐ Les Mannes ☐ Bonporteau ☐ Frais Vallon

DE CE FAIT, JE DÉCHARGE LA VILLE DE CAVALAIRE-SUR-MER DE TOUTE RESPONSABILITÉ.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur des transports scolaires et en accepte les clauses

Le / / 20.....

Signature du responsable légal

FICHE INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS

3/11 ANS - PÉRISCOLAIRE

(AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE)

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Nom :

Prénom :

Classe :

JOURS DE FRÉQUENTATION

Lundis			Mardis		Mercredis		Jeudis		Vendredis		
Matin ☐	NAP ☐	Soir ☐	Matin ☐	Soir ☐	Matin ☐	Après-midi ☐	Matin ☐	Soir ☐	Matin ☐	NAP ☐	Soir ☐

☐ Inscription à l'année

OU

☐ Inscription à la période (entre chaque vacance scolaire)

- ☐ Période 1 (du lundi 3 septembre au vendredi 19 octobre 2018)
- ☐ Période 2 (du lundi 5 novembre au vendredi 21 décembre 2018)
- ☐ Période 3 (du lundi 7 janvier au vendredi 8 février 2019)
- ☐ Période 4 (du lundi 25 février au vendredi 5 avril 2019)
- ☐ Période 5 (du lundi 23 avril au vendredi 5 juillet 2019)

OU

Inscription au mois

Septembre			
Mercredi 5 ☐	Mercredi 12 ☐	Mercredi 19 ☐	Mercredi 26 ☐

Février	
Mercredi 6 ☐	Mercredi 27 ☐

Octobre		
Mercredi 3 ☐	Mercredi 10 ☐	Mercredi 17 ☐

Mars			
Mercredi 6 ☐	Mercredi 13 ☐	Mercredi 20 ☐	Mercredi 27 ☐

Novembre			
Mercredi 7 ☐	Mercredi 14 ☐	Mercredi 21 ☐	Mercredi 28 ☐

Avril	
Mercredi 3 ☐	Mercredi 24 ☐

Décembre		
Mercredi 5 ☐	Mercredi 12 ☐	Mercredi 19 ☐

Mai				
Mercredi 1 FÉRIÉ	Mercredi 8 FÉRIÉ	Mercredi 15 ☐	Mercredi 22 ☐	Mercredi 29 ☐

Janvier			
Mercredi 9 ☐	Mercredi 16 ☐	Mercredi 23 ☐	Mercredi 30 ☐

Juin / Juillet				
Mercredi 5 ☐	Mercredi 12 ☐	Mercredi 19 ☐	Mercredi 26 ☐	Mercredi 3 ☐

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement général de l'accueil de loisirs et en accepte les clauses

Le / / 20.....

Signature du responsable légal

FICHE SANITAIRE

ACCUEIL DE LOISIRS, CENTRE ADOS ET SERVICE DE SPORTS

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Photo

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Votre enfant suit-il un traitement médical ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants
(dans leur boîte d'origines marquées au nom de l'enfant avec la notice)
Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

Allergies : Asthme ☐ oui ☐ non Médicamenteuses ☐ oui ☐ non
 Alimentaires ☐ oui ☐ non Autres :

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR

INDIQUEZ SI VOTRE ENFANT A DES DIFFICULTES DE SANTE (MALADIE, ACCIDENT, HOSPITALISATION, OPERATION...) EN PRECISANT LES DATES ET LES PRECAUTIONS A PRENDRE :

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des lentilles, un appareil dentaire...

Je soussigné(e), _____, responsable l'égal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de la structure d'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Le /..... /20.....

Signature du responsable légal

CERTIFICAT MÉDICAL

ACCUEIL DE LOISIRS, CENTRE ADOS ET SERVICE DES SPORTS

Nom du médecin : _____

Adresse: _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° Tél : / / / /

Je soussigné(e) docteur _____,

certifie avoir examiné ce jour l'enfant _____

Et atteste qu'il :

☐ Apte à la vie en collectivité

☐ Ne présente pas de contre indication à la pratique d'activités physiques et sportives

☐ N'a pas d'antécédents médicaux ou chirurgicaux susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement des accueils collectifs de mineurs

Le / / 20.....

Cachet et Signature du médecin traitant

FICHE D'AUTORISATIONS

Je soussigné(e) mère, père ou tuteur _____

☐ Autorise la Ville de Cavalaire-sur-Mer à diffuser la ou les photographie(s) et/ou vidéo(s), prises lors des activités des différentes structures, sur laquelle (lesquelles) figure mon enfant (nom, prénom) _____

☐ Autorise mon enfant à participer aux activités aquatiques

☐ Autorise mon enfant à rentrer seul (uniquement à partir du CM1)

Le / /20.....

Signature du responsable légal

La Ville de Cavalaire-sur-Mer a souhaité simplifier les démarches des familles, concernant les inscriptions aux différentes structures et services, dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Dorénavant, vous pouvez réaliser ces démarches en déposant ce dossier à Cavalaire Famille (ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30) sans oublier les documents à fournir (voir tableau page suivante)

Cette nouvelle procédure concerne les inscriptions :

- au multi accueil les dauphins bleus (crèche),
- aux écoles maternelle «Le Petit Prince» et élémentaire «La Roseraie»,
- à la restauration scolaire,
- aux transports scolaire (dès 4 ans jusqu'au lycée),
- aux accueils périscolaires (avant et après l'école) et extrascolaires (périodes de vacances) :
 - Maternelle
 - Élémentaire
 - Ados
- aux activités organisées par le Service des Sports :
 - En période scolaire (3ème semaine de Septembre à début Juin) :
 - Multisports (3 à 10 ans, les mardis de 16h30 à 17h30)
 - Vélo (dès 3 ans, les mercredis de 14h30 à 16h30)
 - Éveil sportif (-3 ans, les jeudis de 10h à 11h)
 - Pendant les vacances scolaires (sauf Noël) :
 - Diverses activités sportives sont proposées

Pour tout dépôt de dossier, veuillez trouver ci-après la liste des documents complémentaires à fournir :

- Un justificatif de domicile
- Un justificatif de travail
- L'assurance extrascolaire (ou responsabilité civile pour une inscription en crèche)
- L'attestation de la sécurité sociale
- L'avis d'imposition sur l'année N-2 ou une attestation de la CAF
- Le carnet de santé (pages de vaccinations)
- 1 photo
- Le jugement de divorce le cas échéant

Le dossier unique, complété et signé, doit être transmis au service Cavalaire Familles accompagné de l'ensemble des documents à fournir.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être reçu et traité.